



Réunion de la Commission Locale de l'Eau

ST-GERMAIN-LA-RIVIERE, SALLE POLYVALENTE,
30 avril 2024

COMPTE RENDU

Membres de la
Commission Locale de l'Eau (CLE) Dordogne Atlantique

☒ 14 membres présents ou représentés

Ordre du jour :

Points décisionnels / Points informatifs

- Introduction et adoption du compte-rendu de la précédente réunion de la CLE
- Présentation et adoption de la stratégie du SAGE
- Présentation de la méthode de travail pour l'écriture du PAGD/Règlement du SAGE
- Questions diverses

Etaient présents ou représentés (14 membres) :

Collège des collectivités (4 membres présents) :

M. DELMARES Frédéric, représentant EPIDOR
M. GALAND Jean, Président de la CLE, Conseiller départemental de la Gironde
M. MERCIER LACHAPELLE Bernard, Syndicat Mixte des Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER'E2M)
M. REDON David, Conseiller communautaire de l'Agglomération du Libournais

Collège de l'Etat (4 membres présents ou représentés) :

Mme. BAGUET Rachel, Représentante de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme. MIQUEL Sophie, Représentante de la Préfecture de Dordogne
Mme. PERROT Lisa, Représentant la DDTM de la Gironde
M. DURAND Côme, Représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Collège des usagers (3 membres présents) :

Mme. DUBOURNAIS Sabrina, Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)
M. THOMAS ARCHAMBEAU David, Electricité De France Hydro Centre
M. DALY Alain, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

Pouvoirs (3 mandats) :

Collège des collectivités (3 mandats) :

M. FOURCAUD Serge, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit de Fumadières donne mandat à M. GALAND Jean
M. LETURGIE Marc, Communauté d'Agglomération Bergeracoise donne mandat à M. DELMARES Frédéric
Mme. CAROT Annick, Maire de Bayac donne mandat à M. MERCIER LACHAPELLE Bernard

Collèges des usagers et de l'Etat (0 mandat)

Assistaient également à la réunion :

Mme. SIMO-RAMIRO Arancha, département de la Gironde
M. GAROT Jean-Marc, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
Mme. Christine GUERIN, EPIDOR
Mme. Sylvie HURISSE, EPIDOR
M. Roland THIELEKE, EPIDOR
M. Frédéric MOINOT, EPIDOR

Etaient excusés à la réunion :

M. APPOLOT Joël, Mairie de Saint-Emilion
M. BREILLAT Jacques, Mairie de Castillon-la-Bataille
M. DELRIEUX Benjamin, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
Mme. DHELIAS Danièle, Conseil départemental du Lot-et-Garonne
M. DOBBELS Stéphane, Conseil départemental de la Dordogne
M. GALLOT Christian, Mairie de Saint-Antoine-de-Breuilh
M. LANSADE Thierry, Mairie de Montcaret
M. PENAUD Jean-Philippe, Mairie de Savignac-de-Duras
M. DESMAREDT Guillaume, UNICEM Nouvelle Aquitaine
M. BARBEROLLE Georges, Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne
Mme. DUVAL Marie, Comité Régional de canoë kayak Nouvelle-Aquitaine



Introduction et adoption du compte-rendu de la précédente réunion de CLE

M. Jean GALAND, Président de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique, ouvre la séance en remerciant les membres de la CLE, et autres participants, pour leur présence. Il expose l'ordre du jour en rappelant l'historique de construction de la stratégie. Il mentionne en particulier la tenue de deux réunions territoriales, courant février 2024, à destination des élus de Dordogne Atlantique pour présenter et débattre du projet de stratégie. Il s'émeut de la faible représentation des élus à ces réunions et rappelle l'importance de l'engagement.

Le Président, après avoir eu confirmation du bon envoi du compte-rendu aux membres de la CLE, demande aux participants si des observations sont à faire valoir. **Aucune observation n'étant formulée, M. GALAND stipule l'adoption dudit compte-rendu.**

Le compte-rendu de la réunion de la CLE du 27 juin 2023, portant sur le projet de stratégie du SAGE et le renouvellement du Bureau de la CLE, est adopté à l'unanimité.



Document de la stratégie du SAGE

M. Jean GALAND indique qu'est aujourd'hui soumis à la CLE le projet retravaillé de la stratégie du SAGE, fruit de réunions techniques avec le collectif de l'Etat, de réunions avec le Bureau de la CLE ainsi qu'avec les élus territoriaux (EPCI, structures gestionnaires du petit et grand cycle de l'eau). Il donne la parole à la structure porteuse du SAGE pour exposer les principales évolutions opérées à partir du document initial de stratégie.

Mme. Christine GUERIN rappelle les principaux fondements d'écriture de la stratégie :

- Les documents de cadrage (SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, le plan eau, ...)
- La co-construction (interviews des acteurs, séances de CLE et de Bureau, réunions techniques, ... ; chronologie de la démarche itérative d'écriture)
- L'organisation du document en chapitres et le regroupement des orientations et sous-orientations stratégiques autour de quatre thèmes intégrateurs : les territoires ; le changement climatique ; la biodiversité ; les usages et transitions.

Le document tel que présenté comprend 24 objectifs opérationnels, tous regroupés autour de 5 objectifs transversaux :

- Créer les conditions nécessaires à la gouvernance de l'eau
- Réduire les pollutions
- Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux constitutifs de la TVB
- Améliorer la connaissance pour une action efficiente.

Mme. Christine GUERIN détaille les différentes phases d'évolution du document en insistant plus particulièrement sur le partage de la stratégie projet avec les élus territoriaux. Si les participants se sont tous exprimés favorablement quant aux objectifs fixés via la stratégie et aux pistes d'action proposées, cinq sujets ont fait l'objet de débats spécifiques : **alimentation en eau potable, ruissellement, zones humides, zones viticoles (évolution), poissons migrateurs**. Ces sujets, un à un, sont passés en revue et discutés avec les membres de la CLE présents afin d'apprécier l'intérêt de modifications et/ou d'abondements de la stratégie.

Sur le sujet de l'évolution des surfaces de vigne, **Mme. Sabrina DUBOURNAIS** expose l'état des campagnes d'arrachage :

- environ 10% de la surface bordelaise concernée (de l'ordre de 10 000 ha sur 109 000 ha de surface viticole)
- 6 000 ha concernés par la prime d'Etat (exploitation en cessation d'activité) ; objectif de reforestation ou renaturation (très encadré)
- le reste concerné par la prime du CIVB pour financer l'arrachage partiel ; objectif de reforestation, renaturation ou de diversification agricole. Blocage de l'usage pendant 20 ans. Aides supplémentaires éventuelles par la Région et accompagnement de la CA33 pour la diversification
- cartographie des sites objets de dépôt de dossier à consolider par la DDTM33 ; destinée à être diffusée avec mention de la destination des parcelles arrachées
- possible arrachage des vignes sans demande de prime (cartographie par la DDTM33) ; solution souvent choisie pour faire prévaloir la destination viticole des parcelles
- l'abandon des vignes ne permet pas de bénéficier des aides mais les propriétaires restent dans l'obligation d'arracher les vignes ou de les tailler et traiter.

M. Jean GALAND estime à 15% le total des vignes arrachées ce qui implique une importante modification du paysage local.

Mme. Pauline GILLAIZEAU indique que ce sont les exploitants qui choisissent entre reforestation et renaturation. La Sté Alliance Forêts Bois, avec la DDTM33, instruit les dossiers de reforestation. Elle déplore que les exploitants se voient visiblement obligés de planter du pin, essence peu propice au développement durable des forêts et à la conservation des sols.

M. David REDON observe qu'il s'agit de sylviculture et non de reforestation : les replantations ont une vocation économique. Idem, il fait remarquer que les projets de renaturation s'apparentent plutôt à de l'entretien : impossibilité de pâturage par exemple.

Mme. Lisa PERROT s'engage à fournir les éléments utiles quant à la reforestation. Elle annonce par ailleurs le lancement prochain d'une deuxième vague d'arrachage lancée par l'Etat.

Mme. Rachel BAGUET interroge sur la conservation de la servitude en cas de vente de propriété ; la servitude est maintenue.

A l'inquiétude relative aux essences de bois privilégiés (pin notamment) et à leurs effets escomptés vis-à-vis du ruissellement et de l'érosion des sols notamment, **Mme. Côte DURAND** indique ne pas voir ce qui pourrait être déployer réglementairement (hormis bandes tampons des cours d'eau). Mme. Sabrina DUBOURNAIS le confirme.

Mme. Pauline GILLAIZEAU insiste sur la nécessité d'anticiper pour ne pas subir les projets de reforestation/renaturation peu compatibles avec les enjeux environnementaux.

M. Frédéric DELMARES souhaite que la SAGE soit dans la logique d'accompagner et non de contraindre ; il est nécessaire d'être dans la conciliation et la recherche des équilibres et faire attention au caractère coercitif éventuel des mesures du SAGE (« il faut viser l'amélioration de l'existant mais en bonne entente »).

Concernant le document de stratégie du SAGE, M. Frédéric DELMARES indique :

- qu'un certain nombre de préconisations (de la CAB) ont été prises en compte ;
- que des éléments du rapport de diagnostic seraient à repréciser (mention de la STEP de Mouleydier objet de travaux de réhabilitation).

NB : sur ce dernier point, la temporalité des travaux du SAGE et la disponibilité des données prises en référence lors desdits travaux impliquent inéluctablement une difficulté d'actualisation « en continu » des rapports écrits et validés. La structure porteuse du SAGE prend en compte les travaux effectués sur la STEP de Mouleydier, point qui n'influe en rien sur les orientations stratégiques du SAGE.

M. Frédéric DELMARES insiste par ailleurs sur la nécessité de rentrer dans le détail des orientations dans les étapes à venir du SAGE, ceci au travers de réunions thématiques complémentaires. Il s'interroge notamment sur l'articulation du projet territorial d'une collectivité avec le SAGE et sur les difficultés de calendrier en matière d'élaboration/mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

M. Jean GALAND s'accorde sur la tenue de réunions territoriales thématiques mais souligne l'impérieuse nécessité d'y assister ; il prend pour exemple les deux réunions territoriales de février 2024 qui ont rassemblé très peu d'élus et de participants plus globalement.

M. David THOMAS ARCHAMBEAU se dit en phase avec les avis exprimés. Il mentionne différents points de la stratégie qu'il souhaite voir modifié :

- paragraphe 4.1.3. à transformer en 4.1.1.
- paragraphe 4.1.3., « voies de travail jugées prioritaires » : expression à moduler

- paragraphe 4.1.2. devant mentionner clairement la Convention bergeracoise.

M. David THOMAS ARCHAMBEAU évoque la situation catastrophique des stocks de migrateurs (chiffres de suivi des migrations au niveau des barrages du Bergeracois). Il rappelle le besoin de s'appuyer sur les outils que sont la Convention bergeracoise et le PLAGEPOMI. Il appelle également à objectiver les attendus du SAGE dans une logique d'efficacité. Il mentionne également l'expression récente de la DREAL Nouvelle-Aquitaine sur la conformité des barrages du Bergeracois vis-à-vis de la continuité écologique. Pour le reste des chapitres de la stratégie, il exprime son approbation.

NB : dans l'attente de la confirmation écrite de la conformité réglementaire des trois ouvrages au regard du cadre réglementaire existant, le rapport de stratégie ne mentionnera pas ce point en l'état.

Concernant la question du changement climatique, Mme. Sabrina DUBOURNAIS rappelle que la filière viticole est d'ores et déjà très engagée sur le sujet (recherche sur le mildiou et plus globalement sur le développement des maladies).

M. Alain DALY confirme le caractère multifactoriel de la raréfaction des poissons migrateurs.

Sous réserve des propositions formulées par les membres de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique, M. Jean GALAND propose l'adoption du document de stratégie du SAGE. A l'issue du vote à main levée, **la stratégie du SAGE est adoptée à l'unanimité par les membres présents ou représentés.**

Les réunions territoriales organisées en février 2024 pour présenter le projet de stratégie du SAGE Dordogne Atlantique aux élus et/ou techniciens territoriaux (EPCI, structures gestionnaires du petit ou grand cycle de l'eau, syndicats de SCoT, ...) ont conforté l'écriture de la stratégie dans ses orientations et sous-orientations. Aucun abondement du document ne s'est avéré utile mais des éléments de vigilance ont été formulés.

La stratégie abondée du SAGE est adoptée à l'unanimité par les membres présents ou représentés.



Méthode de travail pour l'écriture du PAGD/Règlement du SAGE

Le Président donne la parole à Mme. Christine GUERIN pour aborder le point 3 de l'ordre du jour inhérent à la présentation de la méthode d'animation pour l'écriture du PAGD et du règlement du SAGE.

En préalable, **Mme. Christine GUERIN** rappelle qu'il s'agit maintenant de décliner de manière opérationnelle les orientations et sous-orientations du SAGE Dordogne Atlantique. A cet effet, la structure porteuse du SAGE souhaite se faire accompagner d'un prestataire extérieur pour engager la première phase participative. Le bureau « Du Vert dans les Rouages » en charge de cette prestation et représenté par M. Guillaume MICHEL, est appelé à exposer la méthode de travail retenu.

M. Guillaume MICHEL, en complément de la note méthodologique précédemment transmise, présente la méthode de concertation soumise à avis de la CLE :

- Séquence 1 : atelier CLE. Travail avec la CLE pour débattre d'un premier jeu de mesures projets (dispositions, règles ; version 1), en vue d'élaborer un projet de PAGD et de règlement. Date : 7 juin ; durée : 1 journée.
- Séquence 2 : ateliers territoriaux. Retour vers les territoires pour mettre le jeu de mesures projets travaillés par la CLE (version 2) en discussion et recueillir les réactions des acteurs. Dates : 18 et 25 juin ; durée : ½ journée.

Les membres de la CLE présents s'accorde avec les principes de la méthode proposée. Il est entendu que la CLE travaillera sur la base de mesures pré-écrites par la structure porteuse du SAGE afin de ne pas partir d'une page blanche mais également pour favoriser les échanges et débats.

M. David THOMAS ARCHAMBEAU demande que cette première phase de co-écriture soit complétée, à l'automne 2024, par une phase collaborative et technique : tenue d'ateliers thématiques rassemblant les administrations, l'Etat, des intervenants experts, ..., afin d'être performant dans la rédaction des dispositions et règles.

Mme. Rachel BAGUET évoque un courrier transmis fin 2023 demandant la mise en place d'un comité technique élargi ; elle réitère la demande auprès des membres de la CLE afin de garantir un travail technique et pluridisciplinaire. Elle souligne par ailleurs le

calendrier assez court pour la tenue des séquences 1 et 2 telles que soumis par le prestataire tout en indiquant l'intérêt de la dynamique de travail.

M. Jean GALAND s'accorde sur l'organisation de séquences complémentaires de travail et sur l'ouverture des débats à un public plus large. Il souligne néanmoins la condition *sine qua non* d'une réelle fréquentation aux différents ateliers, au risque le cas contraire de démultiplier les temps de rencontre sans pouvoir assurer une vraie qualité des réflexions et débats. Il rappelle et déplore à cet effet le peu de participation des membres élus de la CLE à la séance du jour comme celles des acteurs territoriaux (élus et techniciens) à l'occasion des réunions de février 2024. Au vu des résultats des premiers ateliers de juin, il suggère de définir collégialement (à l'occasion d'une prochaine réunion de Bureau de la CLE) les ateliers (format, thématiques, ...) complémentaires à tenir.

M. Côme DURAND relève le rythme soutenu de travail mais le qualifie de réalisable dans la perspective d'une adoption du PAGD et du règlement du SAGE courant du premier trimestre 2025.

Mme. Lisa PERROT indique trouver intéressant le principe de mise en jeu (ludification) retenu par le prestataire pour favoriser à la fois l'appropriation, le tri dynamique et le débat constructif. Elle s'interroge néanmoins sur la manière de faire la transition avec le document de stratégie. **M. Frédéric MOINOT** rappelle que la stratégie sert de fondement aux étapes à venir d'élaboration du SAGE. L'annexe 1 de la stratégie va permettre de faire le lien mais l'idée reste de travailler avec les membres de la CLE sur du « sur-mesure » (dispositions et règles adaptées aux enjeux du bassin Dordogne Atlantique).

M. Jean GALAND insiste sur l'impérieuse nécessité pour le SAGE et sa commission représentante – la CLE – d'être nombreux à l'atelier du 7 juin pour échanger et discuter autour des leviers d'action potentiels.

M. Bernard MERCIER LACHAPELLE regrette la faible représentation des membres de la CLE à la séance du jour, notamment l'absence de nombre d'élus. Il demande à ce qu'EPIDOR procède à plus de relances en amont des réunions. M. Frédéric MOINOT confirme que les relances sont d'ores et déjà nombreuses et récurrentes. Dans ce contexte de faible participation

et implication des acteurs territoriaux (élus en particulier), M. Jean GALAND exprime sa crainte d'un atterrissage assez dur du SAGE une fois celui-ci arrêté.

Après échanges entre membres présents, **la date du 9 juillet est retenue pour l'organisation d'une prochaine réunion du Bureau de la CLE** destinée à définir la méthode de concertation à suivre pour l'écriture du PAGD et du règlement.

La phase d'écriture du PAGD et du règlement du SAGE Dordogne Atlantique va donner lieu à :

- La tenue de 2 séquences participatives, de la CLE et des acteurs territoriaux animé par le prestataire « Du Vert dans les Rouages » (les 7, 8 et 25 juin) ;
- Une séance de Bureau de la CLE le 9 juillet pour définir collégialement de la suite à donner (réunions complémentaires : format, thématiques, public et experts associés, ...) dès l'automne 2024.

Malgré tout l'intérêt des ateliers de travail rassemblant élus, techniciens et autres acteurs (institutions, usagers, ...), M. Jean GALAND, Président de la CLE, rappelle l'impérieuse nécessité d'une importante fréquentation à ces ateliers, et de déplorer la faible mobilisation (notamment des élus) observée jusqu'alors. Dans le cas contraire, l'atterrissage du SAGE sur le territoire risque d'être dur.



Questions diverses

L'assemblée est appelée à exprimer ses éventuelles questions ; aucune demande n'est formulée.

Mme. Christine GUERIN propose de visionner le film réalisé par le SMER'E2M et donne la parole à M. Bernard MERCIER LACHAPELLE pour expliquer la démarche engagée par le syndicat.

M. Bernard MERCIER LACHAPELLE explique que le film présenté a pour objet d'expliquer le travail du syndicat de rivière sous un format accessible à tous les publics (initiés ou non). Ce film, premier d'une série, n'est pas chose facile mais le résultat est concluant. C'est un support important pour juger des activités et domaines d'actions du SMER'E2M sur son territoire d'intervention.

L'assemblée félicite le syndicat pour ce visionnage et la qualité du film.

En conclusion de la séance, **M. Jean GALAND** remercie les participants présents et confirme l'importance de participer et de faire valoir sa parole (« il faut être présent quand cela est utile »). Au-delà des fonctions respectives de chacun, il rappelle l'importance d'être dans une démarche œcuménique et le fait que l'intérêt général n'est pas une addition d'intérêts individuels. Il prend note des remarques et réclamations formulées, notamment quant à la multiplication des rencontres et à l'association de spécialistes et techniciens aux débats engagés. Il souhaite néanmoins que ces rencontres s'accompagnent d'une participation en nombre des acteurs concernés afin que début 2025 l'élaboration du SAGE aboutisse dans un esprit universel et en bonne ambiance. Il invite les membres de la CLE, présents, représentés et absents à être tous rassemblés lors de l'atelier du 7 juin 2024 et remercie chacun de sa contribution.

Le premier film de présentation du travail du SMER'E2M est présenté et félicité par les membres de la CLE présents.

M. Jean GALAND appelle de ces vœux à la plus grande mobilisation des acteurs de la CLE, ainsi que des acteurs territoriaux (élus en premier lieu) dans la phase finale d'élaboration du SAGE, à savoir l'écriture de son programme d'actions et de son règlement.

